

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE DE  
« L'ILLÉ ET ALENTOURS » À ETALLE ET SAINTE-MARIE-SUR-SEMOIS (ETALLE)**

Vu pour approbation, le .....

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio Di Rupo

Céline Tellier

**CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE**

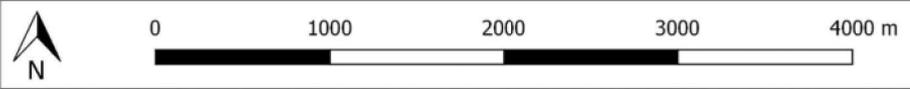
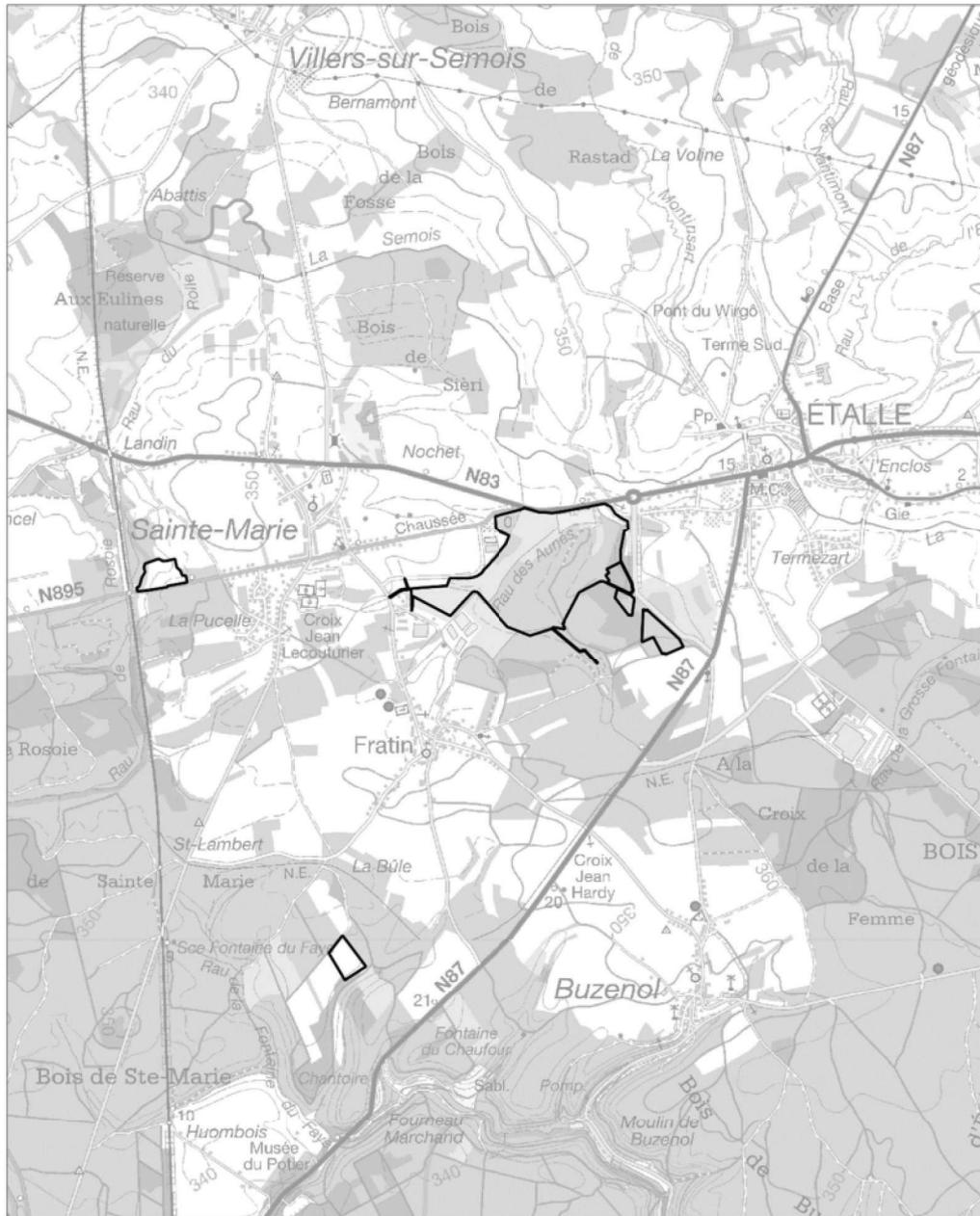
<b>APPELLATION</b>	<b>CANTONNEMENT RESPONSABLE</b>
<p align="center">Réserve Naturelle Domaniale de <b>« L'Illé et alentours »</b> comprenant les sites de : « L'Illé » « Gilbaupont » « Les Cultures du Plateau de Banel »</p>	<p align="center">Département de la Nature et des Forêts Direction d'Arlon Cantonnement d'Arlon L'ingénieur Chef de Cantonnement Place Didier 45 6700 ARLON</p>
<b>PROPRIÉTÉ</b>	<b>COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION</b>
<p align="center"><b>Région wallonne (Natagora)</b> Une convention de mise à disposition de terrains a été signée le 19 juin 2019 entre l'asbl Natagora et la Région wallonne dans le cadre du projet LIFE+Herbages 11Nat/BE/001060, qui prévoit que l'ensemble des terrains concernés soit rétrocédé à la Région wallonne à la fin dudit LIFE.</p> <p align="center"><b>Commune d'Etalle</b> Une convention de mise à disposition des terrains communaux a été signée le 24 février 2014 pour une durée de 30 années.</p>	<p align="center">CCGRND d'Arlon c/o Direction d'Arlon Place Didier 45 6700 Arlon</p>

**PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE**

La liste des parcelles cadastrales est reprise en annexe.

Surface cadastrale totale : 63 ha 57 a 19 ca

**CADRE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE**



PLANCHES IGN : 68/6 S et 71/2 N

### CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

#### INTRODUCTION : LES RÉSERVES NATURELLES DU CANTONNEMENT D'ARLON

Les réserves naturelles domaniales du Cantonnement d'Arlon possèdent des caractéristiques biologiques d'un grand intérêt. Elles sont composées de divers habitats, dont des habitats prioritaires au niveau européen tels que des sources calcaires incrustantes, des nardaies, des pelouses sur sable calcaire, des pelouses diverses et des forêts alluviales, ou encore des habitats remarquables par leur biodiversité, tels que des prairies mésophiles, des mégaphorbiaies, des fourrés tempérés et riverains, des étangs et des forêts de feuillus. Enfin, une cavité souterraine d'intérêt chiroptérologique complète l'ensemble de réserves naturelles domaniales du cantonnement.

Grâce à cette diversité d'habitats remarquables, les réserves abritent :

- des végétaux protégés : des espèces menacées présentes à l'annexe 6b de la LCN 1973, le corynéphore (*Corynephorus canescens*), le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la téesdalie (*Teesdalia nudicaulis*), l'épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), l'alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*), l'oeillet deltoïde (*Dianthus deltoides*), le botryche lunaire (*Botrychium lunaria*), l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), le lycopode sélagine (*Huperzia selago*), la stellaire des marais (*Stellaria palustris*), le potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*), l'orobanche du lierre (*Orobanche hederæ*), la scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*), le rubanier nain (*Sparganium natans*), la doradille verte (*Asplenium viride*), l'aconit casque de Jupiter (*Aconitum napellus* subsp. *lusitanicum*), la laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), le scirpe des lacs (*Schoenoplectus lacustris*), le scirpe glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*) ; le flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce au bord de l'extinction présente dans l'annexe 6a de la LCN 1973 ; des espèces en danger ou vulnérables présentes dans l'annexe 7 de la LCN 1973, la prêles d'hiver (*Equisetum hyemale*), la sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), le scirpe des lacs (*Schoenoplectus lacustris*) et la centaurée des montagnes (*Centaurea montana*) ;
- des papillons rares présents dans l'annexe 2a de la LCN 1973 comme le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), ainsi que dans l'annexe 2b de la LCN 1973 comme le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*), le nacré de la bistorte (*Boloria eunomia*), le damier du plantain (*Melitaea cinxia*), le petit nacré (*Issoria lathonia*) et l'azuré des cytises (*Glaucopsyche alexis*) qui est présent uniquement en Lorraine ; des papillons menacés en Région wallonne, même s'ils ne sont pas encore sous statut de protection : le cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*), espèce qui a connu un fort déclin et qui a récemment disparu de plusieurs stations, ainsi que l'azuré du trèfle (*Cupido argiades*), éteint par le passé, il est réapparu en Wallonie dès 2008 ;
- des libellules rares présentes dans l'annexe 2a de la LCN 1973 : le leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) ; ainsi que dans l'annexe 2b de la LCN 1973 : l'aeschne printanière (*Brachytron pratense*), la cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), la libellule fauve (*Libellula fulva*), l'orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*) ;
- l'abeille solitaire *Colletes cunicularius* et le coléoptère cétoine dorée (*Cetonia aurata*), présents dans l'annexe 2b de la LCN 1973 ;
- des reptiles comme le lézard de souches (*Lacerta agilis*), espèce en danger présente uniquement en Lorraine et dans l'annexe 2a de la LCN 1973 ;
- des batraciens en danger comme le triton crêté (*Triturus cristatus*), présent dans l'annexe 2a de la LCN 1973, ainsi que sur l'annexe 9, espèces de référence pour la définition de sites Natura 2000 ;
- des chauves-souris en danger d'extinction présents dans l'annexe 2a de la LCN 1973 comme le murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) ;
- une avifaune très riche avec des espèces nicheuses comme le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) et des espèces migratrices telles que la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), deux oiseaux de référence pour la définition de sites Natura2000 (annexe 11 de la LCN 1973).

**DESCRIPTION BIOGÉOGRAPHIQUE**

La réserve naturelle de l'Illé et alentours se trouve sur le territoire écologique de la haute Lorraine. Elle englobe actuellement 3 sites, que sont l'Illé, Gilbaupont et les Cultures du Plateau de Banel.

Le **site de l'Illé**, avec environ 56 hectares, se situe à l'ouest d'Etalle, dans la vallée de la Semois. Il est inclus dans le grand intérêt biologique 1370 « Etang de l'Illé » et dans le site Natura 2000 BE34056 « Bassin de la Semois d'Etalle à Tintigny ».

Anciennement, l'étang de l'Illé était le plus grand étang de Wallonie après Virelles. Il recouvrait de 50 à 60 ha et était utilisé surtout comme étang d'alevinage (viviers). L'île centrale, qui a donné son nom au site, est constituée de sables acides, limite de podzols, qui étaient historiquement occupés par des landes, d'où la présence ancienne d'arnica sur ce site. Cependant, l'étang fut asséché au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup>, des plantations d'épicéas (dans l'entièreté de la zone de l'étang et des landes) modifièrent considérablement le paysage et sonnèrent le glas d'une flore et d'une faune riche et diversifié.

En 1997, la commune d'Etalle décide le creusement d'un nouvel étang (d'environ 2 ha) et la construction d'une passe à poissons, en face de l'ancien moulin, destinée à faciliter la remontée des brochets vers leur site de reproduction. Dès 2010, la commune, avec l'aide du DNF et plus tard du projet LIFE Herbages, envisagent la restauration de l'entièreté du site.

Le **site de Gilbaupont** couvre environ 4 hectares et se situe à coté de Sainte-Marie-sur-Semois, le long du ruisseau du Rosoi, un affluent de la Semois. Il est repris dans le site Natura 2000 BE34056 « Bassin de la Semois de Etalle à Tintigny ».

Le **site des Cultures du Plateau de Banel** est situé à Sainte-Marie sur Semois et comporte environ 3 hectares d'anciennes terres agricoles entourées de forêts.

**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

Le **site de l'Illé** est un site complexe comprenant des étangs et diverses zones marécageuses d'atterrissement, entourées de prairies et pelouses. Il présente une grande diversité d'habitats, grâce au gradient allant des sables acides oligotrophes jusqu'aux milieux tourbeux eutrophes. Une large gamme de végétation aquatique est ainsi présente.

Il abrite plusieurs espèces rares et protégées, comme le petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*), l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), le cératophylle épineux (*Ceratophyllum demersum*), le potamot de Berchtold (*Potamogeton berchtoldii*), la laïche jaunâtre (*Carex flava*) et le callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*).

Le flûteau nageant (*Luronium natans*), est une espèce d'intérêt communautaire considérée comme éteinte. Après l'avoir retrouvée aux étangs de Freux, elle a été introduite dans les mares du site.

Le **site de Gilbaupont** renferme une prairie maigre de fauche avec l'orchis de mai (*Dactylorhiza majalis*), une zone de tourbière flottante à trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), ainsi que des petits bosquets contribuant au paysage bocager. Il fait partie du vaste site de grand intérêt biologique 584 « Marais de Gilbaupont - Ruisseau du Rosoi et environs ».

Enfin, le **site des Cultures du Plateau de Banel**, est dédié à la conservation du brome épais (*Bromus grossus*), espèce Natura 2000. Une culture d'épeautre et de brome épais, avec des céréales de printemps et de la prairie temporaire sont gérés en rotation dans l'ensemble du site.

#### FAUNE REMARQUABLE

**Le site de l'Illé** présente un très grand intérêt biologique, notamment de par sa faune aquatique (odonates, oiseaux paludicoles...).

Le site accueille, ou a accueilli, plusieurs espèces protégées en Région wallonne, dont :

- des libellules, comme l'aeschne affine (*Aeshna affinis*), le cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), l'orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), le cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), l'anax napolitain (*Anax parthenope*), l'agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) ;
- des papillons, comme l'azuré du trèfle (*Cupido argiades*), le petit nacré (*Issoria lathonia*), le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), l'hésperie de la mauve (*Pyrgus malvae*), le cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) est connu à proximité immédiate du site ;
- des oiseaux, tels que la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le petit gravelot (*Charadrius dubius*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) ;
- des mollusques, comme l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*).

Le **site de Gilbaupont** est quant à lui assez intéressant sur le plan faunistique, notamment au niveau de l'avifaune et des papillons.

Des espèces menacées comme le petit nacré (*Issoria lathonia*) et le cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*) ont été observées.

#### ETAT GENERAL DE CONSERVATION

**Le site de l'Illé** évolue positivement au niveau botanique et est en bon état de conservation au niveau de la faune, notamment pour l'avifaune et les libellules.

Au niveau du **site de Gilbaupont**, le marais était en cours d'assèchement, mais l'installation récente d'une famille de castor a entraîné la remise sous eau d'une partie du site. Cependant, si le site reste inondé avec un niveau d'eau trop haut, l'habitat disparaîtra.

Les menaces pour la conservation de la biodiversité, essentiellement liées aux milieux ouverts ici, sont l'envahissement par les saules et la fermeture du milieu. Le creusement des mares ou des étangs pourrait favoriser la biodiversité du site.

La mégaphorbiaie est en bon état de conservation, avec une diversité végétale importante et pas de traces d'eutrophisation. Cependant, les aisances communales à coté devraient être déboisées et restaurées en bas-marais, car elles sont en train de s'embroussailler et des espèces très rares vont disparaître.

#### ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Des espèces exotiques ont été observées sur **le site de l'Illé** : des oiseaux, comme la bernache du Canada (*Branta canadensis*), l'ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) ; des plantes, comme l'élodée du Canada (*Elodea canadensis*), des asclépiades (*Asclepias* sp) ; un poisson, comme la perche-soleil (*Lepomis gibbosus*) ; ainsi que diverses écrevisses exotiques.

## CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

### AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

Les milieux naturels et/ou semi-anthropisés évoluent différemment en fonction de plusieurs facteurs, souvent imprédictibles.

Une annexe détaillée est mise à disposition afin de comprendre l'habitat de manière générale, avec sa physionomie et ses espèces typiques. Les différentes manières de gérer ces habitats sont expliquées, afin de pouvoir ajuster la gestion en fonction de l'évolution du milieu. Des bonnes pratiques pour chaque type de gestion, ainsi que des conseils face aux contraintes récurrents trouvés dans la gestion de milieux ouverts biologiquement intéressants y sont aussi présentes.

Les réserves comportent souvent des espèces rares et protégés. Dans l'annexe figurent aussi une description de ces espèces et des modalités de gestion adéquates afin de les préserver et d'en augmenter l'aire de distribution.

Les objectifs visés sur le **site de l'Illé** sont :

- le maintien d'une mosaïque de milieux humides, notamment pour l'avifaune et l'entomofaune rare et riche liée à ces habitats. Ceci implique le maintien de bosquets, haies, arbres isolés et bois morts sur pied ;
  - cf. à l'annexe 2 : 1.1 *Gestion des milieux humides*
  - cf. à l'annexe 2 : 3. *Mesures de gestion spécifiques en faveur de la faune*
  - cf. à l'annexe 2 : 3.2 *Avifaune*
- la gestion des zones ouvertes, de préférence par des modalités de gestion variés à différents périodes l'année, afin de garantir une hétérogénéité (floraison, structures de végétation, ...) au sein du site ;
  - cf. à l'annexe 2 : 1.2 *Gestion des milieux prairiaux*
  - cf. à l'annexe 2 : 1.3 *Gestion des pelouses*
  - cf. à l'annexe 2 : 2. *Techniques spécifiques de gestion en milieux ouverts*
- la préservation de la population du cuivré des marais.
  - cf. à l'annexe 2 : 3.5.2 *Cuivré des marais*

Les objectifs principaux de gestion sur le **site de Gilbaupont** visent :

- Le maintien et/ou amélioration de l'état de conservation des prairies maigres et des prairies humides de haute valeur biologique, de préférence par une fauche annuelle avec exportation.
  - cf. à l'annexe 2 : 1.2 *Gestion des milieux prairiaux*
  - cf. à l'annexe 2 : 2.1 *La fauche avec exportation*
- La préservation de la faune liée au site, notamment le cuivré écarlate (besoins similaires au cuivré des marais). Ceci implique des zones refuge en suffisance et qui contiennent des *Rumex*.
  - cf. à l'annexe 2 : 3.5.2 *Cuivré des marais*.

L'objectif principal sur le site des **Cultures du Plateau de Banel** est la conservation du brome épais, ainsi que d'autres messicoles, ceci en favorisant également la faune liée à ces milieux, essentiellement les oiseaux et les insectes. Spécifiquement, le site est divisé en trois parcelles sur lesquelles la rotation des cultures permettra :

- de conserver le brome épais et d'autres espèces messicoles associées aux céréales d'hiver, essentiellement l'épeautre (intérêt floristique) ;
- d'alterner avec une céréale de printemps (ce qui permet de conserver les chaumes de la céréale d'hiver pendant la mauvaise saison puisque le labour est réalisé au printemps (intérêt ornithologique) ;
- d'inclure une culture de type « prairie temporaire » avec légumineuses pour assurer la fertilisation de la parcelle (intérêt agronomique et insectes butineurs).

Les spécifications techniques seront détaillées dans un cahier des charges adapté à la conservation des espèces messicoles et du brome épais en particulier, tout en permettant une exploitation des parcelles sur le modèle agricole.

**ACCÈS DU PUBLIC**

L'accès du public est limité aux chemins et endroit dûment signalés compte tenu de la fragilité de certains habitats.

Cependant, afin de pouvoir sensibiliser le public et suivre l'évolution de la biodiversité, l'organisation de visites guidées, de chantiers de gestion et d'inventaires de la flore et de la faune pourra être autorisée moyennant l'accord et dans le respect des modalités définies par le Chef de cantonnement.

**DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES**

Compte tenu de la configuration spatiale de l'ensemble des réserves naturelles du cantonnement, la gestion des espèces gibier doit être envisagée de manière globale, pour autant qu'elle ne nuise pas aux objectifs de conservation qui ont conduit à la mise sous statut de réserve.

La gestion des populations animales (principalement les espèces grand gibier) est autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation des réserves.

**IMPACT PAYSAGER**

La gestion de la réserve naturelle maintient le caractère semi-ouvert de la région et sa qualité paysagère, tout en participant à la sauvegarde du patrimoine culturel local.

La réserve naturelle constitue donc un maillon essentiel dans ce contexte et s'intègre dans la continuité d'autres sites d'intérêt biologique proches de la zone.

**Cadre 5 : Enquête publique sur le Plan particulier de Gestion**

L'enquête publique a été réalisée par la commune d'Etalle du 16 mars 2020 au 15 juin 2020.

Des observations ont été émises par le collectif d'entreprises « Zoning du Magenot » représenté par Monsieur Julien Lafontaine, constatant le difficile voisinage entre un zoning et une réserve naturelle et proposant une zone tampon de 20 m entre les deux.

Une zone tampon faisant partie intégrante de la réserve naturelle est bien prévue, avec une bande de quelques mètres laissée au développement de la strate arbustive (bouleaux, saules...). Il faut pour cela impérativement que le périmètre de la réserve naturelle soit respecté par tous les utilisateurs du zoning, périmètre qui n'a d'ailleurs pas été contesté lors du bornage contradictoire par le géomètre de la RW.

**ANNEXE 1 : Liste des parcelles cadastrales**

Parcelles cadastrées ou l'ayant été comme suit :

**Site de l'Illé :**

Commune	Division	Section	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
<b>Propriété de la commune d'Etalle</b>					
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1805 C	0,8800
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1805 E	0,5264
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 K	6,3300
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 L	0,1140
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 M	0,6470
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 N	0,4020
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 P	0,1100
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 R	2,0600
ETALLE	1 - Etalle	C	A L'Etang du Moulin	1806 S	8,4300
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 T	0,0530
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1806 V	2,1100
ETALLE	1 - Etalle	C	L'Etang du Moulin	1807 B	0,9500
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1808 B	0,5740
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1809	0,3700
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810 B	0,7000
ETALLE	1 - Etalle	C	A L'Etang du Moulin	1810 G	0,7730
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810 H	0,7170
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810 K	5,4681
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810 L	0,6071
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810 M	0,6576
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/02 B	0,7050
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 C	1,1650
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 D	1,8200
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 E	0,4700
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 F	5,3500
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 G	0,1900
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 H	0,4950
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 K	0,3280
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/03 L	0,7290
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/04 C	1,2800
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1810/04 D	0,1760
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1811 B	0,6240
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1811 C	0,6440
ETALLE	1 - Etalle	C	Fange du Moulin	1811 D	0,8740
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	A	Hertemchamp	1500 B	1,3830
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	A	Dessous les Aulnes	1501 A3	3,3868
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	A	Dessous les Aulnes	1501 F2 pie	0,1542
				<b>Sous-total :</b>	<b>52,2532</b>
<b>Propriété de Natagora avant rétrocession à la Région wallonne</b>					
ETALLE	1 - Etalle	C		1886 B	0,5620
ETALLE	1 - Etalle	C		1887 M	1,0233

ETALLE	1 - Etalle	C		1887 N	2,5674
ETALLE	1 - Etalle	C		1888 A	0,1050
ETALLE	1 - Etalle	C		1888 C	0,0600
				<b>Sous-total :</b>	<b>4,3177</b>
				<b>Total :</b>	<b>56,5709</b>

**Site de Gibaupont (Propriété de Natagora avant rétrocession à la Région wallonne) :**

Commune	Division	Section	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	A	Bertauvaux	247 A	0,2470
		A	Bertauvaux	244 D	0,2840
		A	Bertauvaux	244 B	0,2950
		A	Bertauvaux	251 C	0,6345
		A	Bertauvaux	245 A	0,1200
		A	A Bertauvaux	249 A	0,2600
		A	Bertauvaux	250	0,5310
		A	Bertauvaux	253	0,1150
		A	Bertauvaux	246 A	0,2350
		A	A Bertauvaux	248 A	0,2330
		A	Bertauvaux	254	0,0890
		A	Bertauvaux	255 A	0,7880
				<b>Total :</b>	<b>3,8315</b>

**Site des Cultures du Plateau de Banel :**

Commune	Division	Section	Lieu-dit	Parcelle	Surface (ha)
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	B	Banel	924 k14	1,6780
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	B	Banel	924 l14	0,6126
ETALLE	4 - Sainte-Marie-sur-Semois	B	Banel	924 l14	0,8789
				<b>Total :</b>	<b>3,1695</b>